

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

En guise de préface

Mathieu, Geraldine; Fierens, Jacques

Published in:

L'étranger, la veuve et l'orphelin...Le droit protège-t-il les plus faibles ? Liber amicorum Jacques Fierens

Publication date:

2020

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Mathieu, G & Fierens, J 2020, En guise de préface: interview de l'homme qui fait danser les cerfs-volants. dans G Mathieu, N Colette-Baseczq, S Wattier & M Nihoul (eds), *L'étranger, la veuve et l'orphelin...Le droit protège-t-il les plus faibles ? Liber amicorum Jacques Fierens*. Collection de la Faculté de droit de l'UNamur, Larcier , Bruxelles, pp. 11-19.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

En guise de préface

Interview de l'homme qui fait danser les cerfs-volants

Géraldine Mathieu : Tu as toujours dit : « Je suis philosophe par amour, juriste par accident et avocat par vocation ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

Jacques Fierens : Après mes études de droit, qui m'ont plutôt ennuyé, et des études concomitantes de philosophie qui m'ont passionné, j'ai commencé le barreau, faute de savoir quoi faire d'autre. J'étais, avec Françoise qui deviendrait ma femme, très proche du Mouvement international ATD Quart Monde. Elle, volontaire permanente au sein de cette ONG, était responsable d'une bibliothèque de rue et nous avons d'abord vécu dans un quartier très pauvre et de mauvaise réputation, à Anderlecht. Je me souviens de la tête de nos parents quand ils ont vu nos conditions d'habitation. Les toilettes étaient à l'extérieur et j'avais dû placer moi-même le gaz et l'électricité dans l'arrière-maison où nous vivions et où nous accueillerions deux ans plus tard le premier de nos trois enfants, mais en réalité cela avait un côté romantique pour un jeune couple. Le contraste était considérable avec l'ambiance que je découvrais au sein du monde judiciaire, au début de mon stage au barreau. Heureusement, le seul avocat que je connaissais, Me Jacques Dupuis, était un pilier des Conférences de Saint Vincent de Paul en Belgique, et si l'approche de l'action sociale de ces vénérables institutions de charité étaient très différentes de celle d'ATD, mon patron a toujours respecté mon engagement auprès des pauvres, différent du sien. C'est le Quart Monde qui m'a réconcilié avec le droit et convaincu que j'étais fait pour être avocat. J'ai en effet découvert que dans un État démocratique, le droit peut changer la vie des gens, même si le chemin est long entre la proclamation des droits et leur effectivité pour ceux qui en ont le plus besoin.

G.M. : Mais alors comment es-tu devenu professeur d'université ?

J.F. : Après la mise en vigueur de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale (c'était à l'époque le nom des CPAS qui ne sont devenus les centres publics « d'action sociale » que bien plus tard, pour sacrifier à l'idéologie néo-libérale), concomitante de mes débuts au barreau, j'ai soumis en bon militant, au *Journal des tribunaux*, mon premier article intitulé « Droits de l'homme et aide sociale ». Il a été accepté. Je ne me doutais pas que cette publication ferait de moi un jour un professeur d'université. Si on m'avait dit à l'époque que cela m'arriverait, je m'en serais claqué les cuisses de rire car le moins que l'on puisse dire est que je n'ai jamais eu de plan de carrière, académique ou autre. Mais il se fait que le Professeur Marie-Thérèse Meulders, qui enseignait le droit de la famille

à l'Université catholique de Louvain, cherchait à cette époque quelqu'un pour mener une recherche sur la protection sociale des familles. Je me souviens très bien du jour où elle m'a téléphoné pour me demander si cela m'intéressait, sa référence étant évidemment le *J.T.* plutôt que mon vécu dont elle ne savait rien... Je suis devenu chercheur, puis assistant en droit de la famille. J'en ai profité pour défendre une thèse intitulée *Droit et pauvreté. Droits de l'homme, sécurité sociale, aide sociale*, dont le vrai promoteur fut le Professeur François Rigaux. C'est lui qui m'a fait comprendre, sans s'en rendre compte, qu'un grand professeur n'est pas celui qui sait tout ce qui a été dit et écrit au sujet des matières qu'il enseigne, mais quelqu'un qui a sa parole propre et qui est capable de porter sur ses domaines scientifiques un regard original. Pendant ce temps-là, le Père Xavier Dijon, un véritable ami, avait fondé à Namur le centre *Droit & sécurité d'existence* qu'il m'a invité à rejoindre. Ce centre pluridisciplinaire travaillait la question que je me suis toujours posée : pourquoi le droit se révèle-t-il incapable d'éradiquer la misère ? Cette question a malheureusement été perdue de vue par les centres qui ont succédé à *Droit & sécurité d'existence*. Les plus pauvres ne sont plus, au sein de la faculté, au cœur d'un travail de recherche.

Toujours est-il que c'est comme cela que je suis devenu maître de conférences, fin 1992, puis chargé de cours, puis professeur aux Facultés Notre-Dame de la Paix. Mon dernier grade a été celui de « professeur extraordinaire », titre qui m'amuse et qui est faussement valorisant aux yeux de ceux qui ne savent pas qu'un professeur extraordinaire est tout simplement un professeur « ordinaire » qui n'a pas un poste à 100 %.

G.M. : Tu as aussi été chargé de cours à l'Université de Liège, puis professeur à l'Université catholique de Louvain ?

J.F. : À l'Université de Liège, le Professeur de Leval était doyen à l'époque où j'ai publié ma thèse. Il m'a contacté car, en universitaire profondément généreux qu'il était, il tenait à ce qu'un cours soit spécialement dédié à la question des rapports entre le droit et la lutte contre la pauvreté, et il m'a proposé de créer un cours de *Droit de l'aide sociale*, que j'ai enseigné pendant un quart de siècle. Je regrette qu'à l'occasion de mon éméritat et d'un réaménagement très récent du programme de master en droit et de master en sciences politiques, ce cours ait disparu. Je pense que les responsables de la faculté de droit de l'ULiège n'ont pas compris l'intention qui était à l'époque celle du Doyen de Leval. Résultat, au sein de la Faculté de droit de Liège n'existe plus non plus d'intérêt proprement universitaire à l'égard des questions que la pauvreté pose aux mondes juridique et politique.

À l'Université catholique de Louvain, c'est à la demande du Doyen Jean-Louis Renchon que j'ai partagé avec lui un cours qui portait sur une sorte de « philosophie du droit de la famille », que Geoffrey Willems

assure aujourd'hui seul, et très bien. Il s'intitule *Individu, famille, État*. Je basais mon enseignement sur une lecture détaillée du premier chapitre du *Livre de la jungle*, de Kipling (pas de Walt Disney !) pour réfléchir avec les étudiants à ce qui fait le lien familial entre Mowgli et ses parents adoptifs, à la nécessité d'une reconnaissance de ce lien par le clan, aux risques constants d'exclusion sociale au nom des différences entre les membres du groupe, à la spécificité de l'être humain par rapport aux animaux. Je mettais ces questions en lien avec les options prises par le droit de la famille belge. Kipling présente une scène extraordinaire au moment où Mowgli est forcé de quitter le clan. Il pleure pour la première fois de sa vie, il se demande ce qui lui arrive et croit qu'il va mourir. Bagheera lui explique doucement qu'il est devenu un homme parce qu'à présent il sait pleurer... Je ne me suis jamais pris pour Bagheera, mais peut-être parfois pour Baloo, chargé d'apprendre et d'expliquer la Loi « qui n'ordonne rien sans raison » à Mowgli-la-grenouille et aux autres louveteaux. C'est ce que je me suis efforcé de faire à l'égard de quelques milliers d'étudiants au cours de ma carrière d'enseignant. D'ailleurs mes enfants trouvent que je marche un peu comme un ours...

G.M. : Mais malgré ce triple mandat de professeur, tu es resté au barreau ?

J.F. : Je suis toujours resté avocat, jusqu'à aujourd'hui. Les affaires « de la vie en vrai » m'ont permis de garder les pieds en contact avec le sol, même quand mon métier de professeur de droit ou de philosophie du droit m'entraînait loin dans le monde des Idées de Platon.

Mon activité au barreau est aujourd'hui limitée, vu mon âge et le fait que je n'en ai pas besoin pour vivre, mais j'ai toujours aimé défendre ceux qu'on n'aime pas, en général : les prétendus mauvais parents, les prétendus chômeurs professionnels et abuseurs de la protection sociale, les prétendus mauvais locataires, les jeunes insupportablement délinquants, les mendiants, les sans-logis, les « clandestins », les squatteurs, les Roms tellement méprisés. Je n'ai jamais été seul, j'ai eu la chance d'appartenir à des cabinets d'avocats au sein desquels la défense de ces exclus est une priorité.

G.M. : Quels sont les souvenirs les plus marquants de ta vie universitaire ?

J.F. : Mes meilleurs souvenirs sont ceux des rencontres avec des personnes concrètes, les étudiants et les collègues. Au sujet des premiers, j'ai toujours été convaincu que Socrate avait raison quand il se disait persuadé que la Cité serait sauvée par l'éducation des jeunes. Non pas par l'ingurgitation de connaissances à recracher, mais par la recherche, ensemble, de ce qu'est la justice. J'ai été frappé par l'espoir d'un monde plus juste, présent chez la plupart des étudiants en droit et souvent désireux de

s'engager. Grâce à eux, j'ai compris que lorsque Socrate posait des questions dérangementes sur ce qu'est la justice, l'amour, l'amitié, la beauté, la Cité, la meilleure organisation politique, il n'était pas dans la position du prof à l'examen, qui connaît nécessairement la bonne réponse à la question qu'il pose. Le professeur socratique est sincèrement en recherche, avec les étudiants, d'un monde plus humain.

J'ai senti aussi tout ce que les jeunes pouvaient faire pour un monde meilleur quand nous avons organisé avec quelques étudiantes volontaires le « cours des enfants » qui a permis à une dizaine d'écoliers de neuf et dix ans de dire sous forme ludique à l'auditoire du cours de *Philosophie du droit* ce qu'évoquent pour eux les « droits de l'enfant ».

Parmi les excellents souvenirs, il y a aussi cette fascination des étudiants pour Antigone et son éternelle question « Faut-il obéir à une loi injuste ? ». En 2013 – *tempus fugit velut umbra* –, nous avons monté, avec une metteuse en scène professionnelle, l'*Antigone* d'Anouilh. De formidables talents d'acteurs se sont révélés chez des étudiants qui auraient pu rester fondus dans la masse anonyme d'un auditoire de 250 personnes. Celle qui jouait Antigone était une jeune femme d'origine congolaise, albinos. Sa sœur Ismène lui disait : « Tu es belle ». Elle répondait : « Non, je ne suis pas belle ». Et Ismène de répliquer : « Si, tu es belle, mais autrement ! ». Et c'était formidablement vrai, et Antigone albinos, face à un Créon violent, qui se débattait pour conserver son autorité et crevait de solitude dans l'exercice du pouvoir, lui a tenu tête courageusement, passionnément, jusqu'au bout, parce qu'elle avait un frère, parce que la loi n'était pas juste, et que ce sont des raisons suffisantes pour accepter de mourir.

J'ai encore senti le mélange d'espoir et de désespoir chez les étudiants lors du voyage deux fois recommencé au mémorial d'Auschwitz. Je n'oublierai pas non plus cette autre étudiante qui s'était éloignée de quelques dizaines de mètres, près des ruines des chambres à gaz, et qui pleurait discrètement sans discontinuer. Je me disais qu'avec des femmes et des hommes comme elle, le droit et les études de droit prenaient tout leur sens, et aussi le métier de professeur. Au fil des années, dans mes cours de *Philosophie du droit* ou d'*Éthique et droit*, j'ai d'ailleurs de plus en plus développé l'étude du nazisme et des réactions philosophiques après lui, spécialement celle de Hannah Arendt. Les étudiants ont parfaitement compris pourquoi. Ils savent que la plus grande menace qui pèse sur leur génération est le retour de l'extrême-droite, et cherchaient avec moi comment y échapper.

G.M. : Et les collègues ?

Avec les collègues, c'est un peu plus compliqué (*sourire*). J'ai toujours été surpris par le défaut professionnel majeur des professeurs, le manque d'humilité, pour ne pas dire l'orgueil. Je suppose que j'y ai succombé quelques fois aussi. La soif de reconnaissance de certains d'entre eux semble inextinguible alors qu'ils occupent une position sociale des plus enviables. Ceci dit, ce qui m'a le plus intéressé n'est pas la grande compétence de la plupart de mes collègues, mais la richesse de leur personnalité et, pour certains d'entre eux, mais c'est plus rare, leur réelle gentillesse. Cela peut paraître un peu nunuche d'apprécier la gentillesse au sein du monde universitaire, mais je persiste à croire que c'est d'elle qu'il a grand besoin.

Quoi qu'il en soit, il y a bien pire que l'ambiance qui règne au sein de la Faculté de droit de l'Université de Namur, qui ne s'en sort pas trop mal. Et au sein de notre groupe de recherche « Droits de l'enfant », qui rassemble trois enseignants, quatre assistants ou chercheurs et des invités de passage, la qualité des relations se situe très au-dessus de la moyenne. Peut-être parce que nous travaillons pour renforcer les droits de personnes éminemment vulnérables, et pas pour des concepts, ni pour des idées ?

G.M. : Bref, l'Université de Namur, ou l'université tout court, est pratiquement sans reproches ?

J.F. : Non. Je regrette que le système universitaire, moi y compris, privilégions encore nettement les plus nantis, que nous le voulions ou pas, spécialement celles et ceux qui ont pu bénéficier d'un enseignement primaire et secondaire valorisant et non discriminant. J'ai une vraie admiration pour ces étudiants, qui sont souvent des étudiantes, qui obtiennent pendant toutes leurs études une moyenne de 18/20 aux examens (ce que je n'ai jamais été capable de faire), mais je n'aime pas que l'on s'extasie devant leur intelligence supposée hors norme. Elles sont surtout remarquablement adaptées à un système qui privilégie les forts par rapport aux faibles. Mais je ne sais comment rendre l'université, le partage du savoir, la libération qu'il apporte, moins élitistes. Un de mes professeurs d'école – je devais avoir douze ou treize ans – avait tenté de nous expliquer que le savoir rend libre. Nous, les élèves, en plaisantions entre nous : « Tu te sens plus libre après avoir étudié tes leçons ? ». J'ai mis cinquante ans à comprendre à quel point il avait raison, mais j'ai compris aussi que le savoir et la réussite des études, la liberté qu'elles donnent, demeurent un privilège.

J'ai également parfois l'impression que l'université perd son rôle de critique de la société. J'entends « critique » au sens grec de « juger », *krinein*. Avec la formation professionnelle, c'est un des rôles fondamentaux des universités, depuis leur création. Ce n'est pas pour rien que les pouvoirs

totalitaires s'empresment de les museler, parce qu'elles sont censées tendre constamment un miroir à la société. Mais plus le rôle d'apprentissage professionnel est accentué, moins le rôle de critique est assumé. J'ai été encore sous certains aspects un enfant de mai 68 – j'avais quatorze ans –, et je sais que la contestation radicale qu'a été à ce moment le mouvement étudiant a émergé parce que ceux qui fréquentaient l'université n'étaient pas inquiets pour leur avenir professionnel, pas plus que ne l'ont été ceux de ma promotion quelques années plus tard. C'était une période de plein emploi. Les juristes, surtout, n'avaient aucun souci à se faire. À partir des années 1980, même eux se sont inquiétés. Dès lors, ils ont accepté plus passivement de supporter le formatage prévu pour leur adaptation au système socio-économique, auquel contribue l'université. J'ai souvent dit à mes étudiants qu'ils étaient bien plus sages que nous à leur âge...

Je suis aussi inquiet de l'anglicisation ou plutôt de l'américanisation des esprits à l'université, ou, en d'autres mots, de l'absence de volonté de défense de la langue et de la culture françaises. C'est une excellente idée et une nécessité évidente de devenir polyglotte, mais cela ne devrait pas faire oublier la richesse spécifique de la pensée en français. Les étudiants, mais souvent aussi les enseignants, sont incapables de s'exprimer sans truffer leur langage parlé ou écrit d'anglicismes approximatifs, et j'ai souvent l'impression que même les francophones ne maîtrisent pas vraiment le français. L'omniprésence de l'informatique n'arrange évidemment pas les choses. Et puis depuis quelques années, au moment de la remise de leur diplôme, nous déguisons nos bacheliers en étudiants américains. C'est absurde mais significatif.

G.M. : Tu as choisi comme thème, pour ton *liber amicorum*, la question de savoir si le droit protège davantage les riches ou les pauvres, les nantis ou les exclus, les forts ou les humbles. Que réponds-tu toi-même à cette question ?

J.F. : Je réponds que j'ai deviné la question et la réponse à travers chacune des matières juridiques que j'ai enseignées.

Le droit de la famille est resté fondamentalement bourgeois depuis 1804, au sens où il est fait par et pour les habitants du bourg (ce qui exclut ceux qui n'habitent nulle part ou dans un tout autre ailleurs), dont la puissance économique a renversé l'Ancien régime en 1789 (ce qui exclut les pauvres). Les familles sont moins diverses aujourd'hui qu'on le dit. Elles présentent les caractéristiques de ce qui est attendu aujourd'hui des acteurs du libéralisme ou du capitalisme : concurrence des personnes, multiplicité des statuts juridiques, mobilité, y compris mobilité internationale, adaptation au changement, recherche du profit personnel (que l'on appelle dans ce contexte « épanouissement personnel »), marchandisation

des personnes et des corps, *etc.* Les problèmes qui font actuellement les délices des chercheurs, comme les procréations médicalement assistées, les gestations pour autrui, la reconnaissance des transgenres, mais aussi l'hébergement alterné, la facilitation des divorces, traitent de situations qui ne concernent guère les plus défavorisés ou appellent des solutions qui n'en sont pas pour eux. Lorsque la précarité a fait éclater votre foyer et que vous connaissez simultanément des problèmes d'emploi, de revenu, de santé, votre obsession devient la menace de placement de vos enfants et la survie de la famille au quotidien, dans ses besoins les plus élémentaires. Vous ne discutez pas à ce moment d'un hébergement égalitaire que vous ne pourrez de toute façon pas assurer dans le logement minable qui est le vôtre, si vous en avez encore un.

Le droit de la jeunesse intervient à l'évidence plus fréquemment dans les familles situées au bas de l'échelle sociale que dans celle des professeurs d'université et des avocats avec, encore et toujours, depuis des décennies, un recours abusif au placement de longue durée. On n'imagine pas la souffrance qu'il cause, surtout quand on s'efforce de masquer sa brutalité et les arrachements qu'il provoque derrière des euphémismes comme « éloignement du milieu de vie ».

Le droit de l'aide sociale viole constamment l'intimité des familles qu'il prétend aider, il est resté fondamentalement paternaliste, il n'écoute pas ceux qui en dépendent, il ne se soucie pas d'être humiliant, il est faussement contractuel, il gère et contrôle la pauvreté plutôt qu'il ne la combat et contribue spécialement à ce formatage socio-économique que j'évoquais plus haut, sauf que cette fois il s'agit des plus humbles, forcés de toutes les manières possibles de devenir des travailleurs rentables pour le système, même sans aucune formation professionnelle et même si à l'évidence le marché du travail exige un minimum de compétences et de spécialisation. Le grand mensonge du droit de l'aide sociale est qu'il serait celui qui garantit la dignité humaine. Dignité, que de crimes sont commis en ton nom !

Le droit international pénal est le droit de l'impuissance et de l'inefficacité. Il ne peut pas empêcher ni même diminuer la souffrance de ceux qui subissent ou fuient la guerre, les génocides et les crimes contre l'humanité perpétrés par les puissants, spécialement la souffrance des enfants et des femmes. La violence est l'absence radicale de mots, donc de droit, et un droit de la guerre est une contradiction en soi. *Inter arma silent leges.*

Le seul espoir des petits, des humbles et des souffrants, au regard du droit, réside dans ce que j'ai appelé dans ma thèse « le scrupule des droits de l'homme ». Le droit, tant dans l'ordre international que dans l'ordre interne, du moins dans les démocraties, tente quand même de rendre plus

L'ÉTRANGER, LA VEUVE ET L'ORPHELIN. LE DROIT PROTÈGE-T-IL LES PLUS FAIBLES ?

effectifs les droits humains de ceux qui en ont le plus besoin. Plus exactement, ce sont ceux pour qui ces droits ont été proclamés qui s'efforcent, non sans mal et souvent avec des résultats très limités, de se les approprier et de les rendre plus effectifs. Mais chez ceux qui exercent le pouvoir, les droits humains n'agissent manifestement au mieux que comme un petit caillou dérangeant dans leur chaussure, et non comme l'appel à une priorité.

G.M. : À propos de guerres et de malheurs, tu as accompli plusieurs missions de coopération universitaire dans des pays pauvres et pleins de violence ?

J.F. : Parmi mes expériences les plus fortes, il y a en effet aussi, sans aucun doute, les recherches menées et les centaines d'heures de cours données au Rwanda, au Burundi, en République démocratique du Congo, au Cambodge, dans ces pays où ont été commis des génocides et des crimes contre l'humanité. Là plus qu'ailleurs, dans ces contextes où toutes mes évidences intellectuelles, culturelles, éthiques, humaines étaient ébranlées, j'ai senti à quel point penser le droit est affaire de dialogue, d'écoute réciproque et non de simple transmission d'informations. Quand en 1995, après que l'université a été fermée à cause du génocide, vous vous apprêtez à expliquer à des étudiants rwandais que selon Thomas Hobbes, dans un « état de nature », les hommes s'entre-tuent tandis que selon Jean-Jacques Rousseau ils sont bons et capables de pitié les uns envers les autres, que vous enseignez qu'une vision pessimiste de l'homme provoque un droit autoritaire tandis qu'une vision plus optimiste appelle le « laissez faire, laissez passer », vous tournez sept fois votre langue dans votre bouche et vous pensez à certains étudiants en Belgique qui, pendant ce genre de cours, n'écoutent que distraitement en se demandant quel intérêt cette question peut avoir.

J'aimerais que d'autres juristes choisissent de s'investir dans le dialogue avec l'Afrique, mais j'ai parfois l'impression que les collègues ont du plomb dans les fesses et qu'ils ne saisissent pas qu'enseigner ou mener des recherches avec d'autres très différents est une source infinie d'apprentissage. J'ai toujours beaucoup plus appris qu'enseigné au cours de mes missions dans les pays du Sud. Ce n'est pas une formule.

G.M. : Au total, tu m'apparais bien plus pessimiste que je l'imaginais...

J.F. : Je ne suis pas pessimiste. J'aime comparer ma posture de professeur à celle d'un homme qui lance un cerf-volant. Celui qui le fait voler et qui admire les arabesques qu'il décrit dans le ciel doit absolument garder les pieds sur terre, parce que c'est cet ancrage qui permet au cerf-volant de monter très haut. Si le pilote perd pied, le cerf-volant, si beau soit-il, se casse la figure aussitôt. Le droit n'a pas de sens s'il n'est sans cesse référé à

ceux pour qui il est fait, qui en ont le plus besoin, dans l'épaisseur de leur vie. Le droit est fait pour l'homme et non l'inverse. Celui qui fait voler des cerfs-volants est optimiste par nature, puisque tout en étant nécessairement en contact avec le sol, il a le regard tourné vers le haut.

Et puis, je te l'ai dit, je suis profondément socratique. Je sais que les étudiants qui ont vingt ans aujourd'hui, les enseignants et les chercheurs de demain qui se positionnent dans le monde universitaire, dont tu fais partie, les membres de la faculté débordant de jeunesse qui regardent partir les professeurs émérites, sauveront la Cité, à condition qu'ils n'oublient jamais d'écouter les plus humbles parmi les destinataires de la norme.

J'ai souvent raconté cette anecdote que je certifie authentique. Je dispensais donc, au Rwanda, le cours de *Philosophie du droit*. Une de mes collègues canadiennes, en mission d'enseignement également, payait des repas aux enfants de la rue, dans une petite cantine. Ceux-ci s'organisaient en formant des groupes qui se dotaient d'un chef. Devant moi, ma collègue interroge des enfants dont c'était le tour de recevoir un repas : « Qui est votre chef ? ». Ils désignent le plus petit et le plus chétif d'entre eux. Je souris et je leur demande : « Le chef est le plus petit ? ». Ils me répondent : « Oui, parce qu'ainsi, il est obligé de nous demander notre avis ». J'avais reçu de ces enfants qui dormaient dans les conduites d'égouts la plus belle leçon de démocratie possible. Voilà pourquoi le verset d'Évangile qui dit le mieux ce qu'a été ma vie professionnelle et qui, je l'espère, éclairera le temps qu'il me reste, est celui-ci : « Il exulta de joie sous l'action de l'Esprit Saint, et il dit : "Père, Seigneur du ciel et de la terre, je proclame ta louange : ce que tu as caché aux sages et aux savants, tu l'as révélé aux tout-petits" ». Au total, tu n'imagines pas à quel point et combien de fois, moi aussi, j'ai exulté.